

# Sur l'intronisation de Ramsès IV : l'inscription de l'an 1 à Karnak, Texte et commentaires

Hugues PERDRIAUD

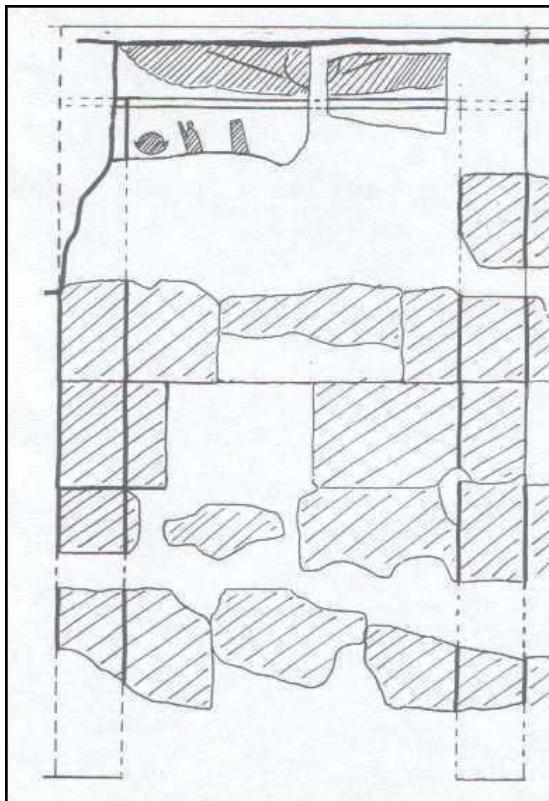


Fig. 1. Reconstitution de la stèle pariétale dans son état de restauration dans les années 1990. Les zones hachurées matérialisent les restes du texte original. (dessin H. Perdriaud)



Fig. 2 repositionnement orthophotographique du bloc VII N 113  
(CNRS-CFEETK, G. Dembitz, A. Garric)

Sur la paroi ouest de la « cour de la cachette » du VII<sup>e</sup> pylône du grand temple d'Amon de Karnak, en direction du domaine de Mout, les restaurations successives ont permis de reconstituer une série de textes et de reliefs, parmi lesquels figurent une stèle pariétale commémorative relatant les cérémonies qui eurent lieu lors du couronnement de Ramsès IV, fils et successeur de Ramsès III, XX<sup>e</sup> Dynastie<sup>1</sup>.

Ces inscriptions, bien que fort endommagées, se révèlent intéressantes à plus d'un titre. D'abord, parce qu'elles font partie de ces documents cérémoniels traitant des festivités officielles qui accompagnent le processus de l'investiture royale<sup>2</sup>. Ensuite, parce qu'il s'agit de la première des grandes inscriptions contemporaines du règne de Ramsès IV qui constituent les principales sources de documentation pour cette période.

Enfin, du fait de la structure même du récit subsistant, des événements relatés ainsi que de leur contexte.

<sup>1</sup> Cet article est issu d'une étude présentée par l'auteur en 1996 à l'Université Paul Valéry (Montpellier III) sous la direction de MM. J.-Cl. Grenier et B. Mathieu. Il a été réactualisé et réévalué à la lumière de publications plus récentes sur le sujet.

<sup>2</sup> J.-Cl. GOYON, *Confirmation du pouvoir royal au Nouvel An* (Brooklyn Museum pap 47.218.50), BdE 52, Le Caire, 1972 ainsi qu'une série de scènes du VII<sup>e</sup> pylône de Karnak, face nord, môle occidental contemporaines du règne de Ramsès III.

La forme générale de l'ensemble du monument dont les blocs ont été retrouvés épars par Georges Legrain au tout début du XXe siècle a pu être restituée grâce à sa position originelle sur la paroi, entre une inscription de Mérenptah<sup>3</sup> (fig. 3) et la stèle sud datant de Ramsès III<sup>4</sup>.

Dans son état actuel de conservation, la scène qui ornait le registre supérieur a pratiquement disparu<sup>5</sup>. La partie restante laisse toutefois voir les trois coiffes de la triade du temple –Amon, Mout et Khonsou– surmontées du disque ailé. En 1957, Wolfgang Helck publie l'intégralité des passages du texte qui ont pu être reconstitués et mentionne l'existence d'un autre bloc montrant la figure de Ramsès IV recevant les signes-symboles des jubilés environné des ramures de l'arbre-*Iched*<sup>6</sup>, sous le patronage d'Atoum. Ce bloc épars repositionné s'inscrit parfaitement dans le fragment de scène qu'elle complète judicieusement (fig.2 *supra*).



Fig. 3. Stèle de Mérenptah. À l'extrême gauche de l'image on aperçoit l'inscription de Ramsès IV. Photo Chr. Duquesne

Il est à noter que cette grande inscription pariétale a été usurpée *a posteriori* par Ramsès VI qui en a fait modifier tous les cartouches à l'exception de celui inscrit sur l'un des fruits de l'arbre-*Iched*<sup>7</sup>, échappant probablement à la sagacité des sculpteurs. Ces surcharges et retailles sont clairement distinguables du texte initial que l'on peut donc restituer.

## I- Le récit principal<sup>8</sup>

1[An 1...sous la Majesté de

l'Horus : taureau puissant vivant de Maât, seigneur des jubilés comme son père Ptah Taténen,

le Nebty : celui qui protège l'Egypte et subjugue les Neuf Arcs,

l'Horus d'Or : celui qui est riche en années] [et grand de puissances<sup>9</sup> ...]

2[le Roi de Haute et Basse Egypte et Maître des Deux-Terres, **Ousermaâtrê Sétepen[amon]**, le Fils de Rê, **Ramsès Heqamaâtrê Méryamon**] [...] [l'aimé d'Amon-Rê, Seigneur des trônes des Deux-Terres], présidant à [Opet].

3 Le dieu bon, grand de royauté, seigneur des cartouches [...] qui porte les Annales, celui qui est agréable comme Horus sur la façade du palais, un au nom puissant, *vie, santé, force !* à l'image du ciel. Il est intelligent comme Thot [13 cadrats perdus] celui qui brille quand il parle et agit comme Khépri.

Elle est advenue, 4 l'inscription de son nom dans leur temple, près de la Grande Maison et de la *Dw3.t* de [Rê?], dans le domaine d'Iousâa<s><sup>10</sup>.

Un grand festin a eu lieu en un jour favorable et les réjouissances sont venues de la Résidence du Grand sise à côté du couloir du lieu des Serpents-gardiens. L'Ennéade de ce sanctuaire s'est jointe à Thot dans la vaste salle avec le document royal, 5 le Tribunal de la province d'Héliopolis étant assemblé à son côté en ce jour d'offrande pour les Seigneurs [de la Résidence] dans le temple de Rê.

<sup>3</sup> G. LEGRAND, « Second rapport sur les travaux exécutés à Karnak du 31 octobre 1901 au 15 mai 1902 », ASAE 4, 1903, p.3-6 et « Les dernières lignes de la grande inscription de Méneptah à Karnak », RecTrav 31, 1909, p. 176-177, pl. II

<sup>4</sup> PM II, p.131 n°484, KRI V, 237

<sup>5</sup> Le choix a été fait de focaliser la présente étude sur le corps du texte, les inscriptions accompagnant la scène du registre supérieur, très formelles par ailleurs, étant particulièrement dégradées.

<sup>6</sup> W. HELCK, « Ramessidische Inschriften aus Karnak. I. Eine Inschrift Ramses' IV », ZÄS 82, 1957, p.98-140.

G. DEMBITZ, « Les inscriptions de Ramsès IV de l'allée processionnelle Nord-Sud à Karnak révisées. » Karnak varia 6, Cahiers de Karnak, 16, 2017, p. 171 (fig.3)

<sup>7</sup> G. DEMBITZ, *op. cit.* p. 169 et 171

<sup>8</sup>D'après les relevés de K.A. KITCHEN, *Ramesside Inscriptions, Historical and Biographical*, Oxford, 1969-1989, (KRI VI), p.3-9 traduits par l'auteur : *Ramesside Inscriptions, Translated and Annotated*, Chichester, 2012, 3-9, (KRITA VI)

A.J. PEDEN, *Egyptian Historical Inscriptions of the Twentieth Dynasty, Documenta Mundi Aegyptiaca 3*, (PEHI), 1994, p.133-150.

<sup>9</sup> *wr nhwt*, épithète présente dans les autres inscriptions du règne.

<sup>10</sup> Littéralement : dans la région du siège de Iousaa<s>

Atoum a parlé comme celui qui fait un discours immédiat sans tergiverser. Il a donné des ordres aux divinités qui résident à Hermopolis ainsi qu'aux Grands, les Seigneurs de l'endroit qui se trouvaient avec lui en disant :

**6** « Témoinez (de ce que vous avez vu) dans l'avant-cour de Geb, grâce aux cartouches (tracés) en auguste écriture. Décidez de ces titres et promulguez-les dans les lieux de jugement et sur ceux du passage habituel des gens. Proclamez-les pour que le peuple en soit informé et que le Ciel, la Terre et la Douât connaissent la gloire de ces noms ! »

« Ainsi, c'est nous qui avons créé les titres et les cartouches, **7** avant même la royauté de Rê, celui-ci étant riche en années et grand en victoires, les Neuf Arcs (venant) à lui en soumission et porter des présents à son palais. Ces décrets sont pour nos fils (= *les rois*) car ils protègent l'Ennéade de Thèbes, d'Héliopolis et de Memphis [pour nous ?]. Dotez son (= *Ramsès*) cartouche du Junc et de l'Abeille, **8** puisqu'il est le gouverneur des Deux-Terres, le maître de la royauté avec une durée de vie éternelle, tout comme Taténen. »

Maintenant le [...] [5,5 cadrats perdus] et copie le [env. 6,5 cadrats perdus] en lui accordant des jubilés, sans que quiconque en Egypte ne le sache (et que) chaque terre demeure **9** en paix<sup>11</sup>.

Il est venu [20 cadrats perdus] [Rê traversant le] ciel avec la barque de nuit, en face d'Héliopolis.

Le *D'y* (?) atteignit le temple qui **10** était silencieux, ses doubles portes demeurant en place [env. 24 cadrats perdus]... autres merveilles, comme il est arrivé (,) à part les dieux qui exécutaient leurs affaires **11** grâce à l'action de leurs bras et de leurs propres mains [env. 24 cadrats perdus]... en face d'Héliopolis, ce qui s'est présenté [alors] comme un message.

Ils se sont adressés en adoration à **12** Rê et le disque solaire comme sa voix (?) [24 cadrats perdus] :

« Soyez respectueux vis-à-vis des ancêtres et des dieux comme [1 cadrat perdu] et des hommes disant : Voyez, le nom illustre de Sa Majesté est inscrit sur l'arbre sacré *Iched*, par la main du dieu lui-même dans la grande résidence d'Héliopolis. »

Sa Majesté est apparue sur le timon du char [20 cadrats perdus] comme un jeune homme divin avec la coiffure **14** *le ka-est-avec-moi-chaque-jour*. La gloire émanait de lui comme son uraeus illuminait le circuit de la terre.

Chaque pays est rempli de sa *mrw.t*<sup>12</sup> et il est dit que tout soit préparé [20 cadrats perdus] en tas d'argent et d'or **15** ainsi que (tout) ce qui est dû, (bien) trop pour être mesuré, en têtes de bétail, en veaux de plusieurs espèces, en troupeaux à longues et petites cornes [18 cadrats perdus]... qui est donné au Maître des Deux-Terres, (lui) qui reçoit les faveurs, la *mrw.t* **16**, la joie et une longue existence.

Ce présent (de la part) du Seigneur du Double-Pays est agréable à leurs coeurs et Atoum l'a récompensé [20 cadrats perdus] ... pour les offrandes **17** et oblations qu'il a faites pour son père Atoum, pour lui plaire, celui qui fait que son nom soutienne comme le ciel [20 cadrats perdus] ... tous les registres.

(Quand) Sa Majesté est entrée dans le temple de son père **18** Rê-Horakhty, elle s'est promenée à l'intérieur du domaine de Rê, dans ce lieu de bienfaits pour voir l'arbre-*Iched* qui est à Hélio[polis].

Là, elle a trouvé les feuilles<sup>13</sup> de cet arbre divin portant le nom de Sa Majesté, le Roi de Haute et Basse Egypte], **Ousermaâtrê Sétepenamon**, le Fils de Rê, **Ramsès Héqamaâtrê Méryamon**.

**19** La couleur secrète de ces feuilles était comme l'or et les signes (taillés) en creux, comme s'ils étaient l'oeuvre du dieu, enfermaient [env. 20 cadrats perdus].

Ceux qui étaient aux côtés **20** du roi l'ont vu et ont crié jusqu'au ciel pour que tout le monde entende (son nom). Dans le temple, toutes les bonnes choses [env. 20 cadrats perdus]... comme ils (=?) les Annales **21** (tenues) depuis l'ère première de la royauté en remontant jusqu'au temps des ancêtres, (ils ont vu que) ceci n'était jamais arrivé auparavant comme c'est advenu pour Sa Majesté [env. 20 cadrats perdus]... de grands [cartouches] ont été découvert sur l'arbre dans **22** le temple de Rê, aux noms d' **Ousermaâtrê Sétepenamon** [Ramsès Héqamaâtrê Méryamon] et d' **Ousermaâtrê Sétepenamon** [Ramsès Héqamaâtrê Méryamon]<sup>14</sup>.

<sup>11</sup> Pour l'expression « chaque terre dormant dans son lit ».

<sup>12</sup> Traduisible par *amour* bien que le sens de ce terme soit plus complexe.

<sup>13</sup> *gbw*, que Peden restitue par « leaves » (feuilles) alors que le registre illustré de l'inscription évoque plutôt des fruits ovoïdes. Le terme générique n'est pas assez précis. J.P. CORTEGGIANI, *L'Egypte ancienne et ses dieux*, Paris, 2007, p. 54-55

<sup>14</sup> Un ensemble de quatre cartouches qui se suivent, et qui, initialement contenaient en plus du nom de Ramsès IV, ceux d'Amenhotep III, Amenhotep II et Thoutmosis III. Kitchen note les surcharges opérées par Ramsès VI : KRI VI, 7, note 1a-a. Il faudrait donc restituer ce passage ainsi : *de grands [cartouches] ont été découverts sur l'arbre dans le temple de Rê, aux noms de Ousermaâtrê Sétepenamon, Nebmaâtrê, Aâkhépérourê et Menkheperrê*. Reconstitution des cartouches, G.DEMBITZ, « les inscriptions de Ramsès IV... », *op.cit*, p.172, fig.4.

Ils (=les noms?) n'étaient pas comme [env.20 cadrats perdus]... connaissant les affaires, la royaute de Rê (étant) apparue à Héliopolis avant lui **23**, le Roi de Haute et Basse Egypte, **Ousermaâtrê Sétepenamon**, le Seigneur des Couronnes, [Ramsès Héqamaâtrê Méryamon].

Le Seigneur, *vie, prospérité, santé !* s'est avancé jusqu'à la salle *Mnq* dans le palais divin [env.20 cadrats perdus]... l'endroit frais **24** [9 cadrats perdus]... les quatre piliers avec les présents venant de [env.20 cadrats perdus]... sur[...] **25** et placés précédemment dans leurs mains, de chaque côté, des paniers *B 'h.t* et *Htp* ainsi que du pain destiné à l'armée [reste de la ligne perdu]...**26** vie, au moment de retourner.

Le peuple était en joie dans le temple de Rê. L'inspecteur s'est présenté rapidement pour l'approvisionnement de l'armée [env.4 cadrats perdus]... le Palais, *vie, prospérité et santé !* se réjouissant de [6 cadrats perdus]... **27** Egypte, pour décider des offrandes sacrées (à faire) aux dieux au jour de la proclamation des grands noms de Sa Majesté que Thot lui-même avait créés pendant que Rê demeurait à son côté.

Et, tandis que les dieux d'Héliopolis faisaient ceci, Ptah pensait ainsi: « Je suis celui qui a tout créé **28** et qui a fait les coutumes diverses<sup>15</sup>. »

Dans (cette) année (=an I), le Roi se trouvait dans l'illustre palais du Domaine *d'Ousermaâtrê Sétepenamon-qui-entend-les-prières* et ce même jour, Sa Majesté est apparue faisant tout ce qui était agréable à son divin père **29** *Ptah-qui-est-au-sud-de-son-mur*, seigneur d'Ankhtaouy. Le Roi est venu ici pour marcher dans le temple de Ptah, vers le lieu pur où se trouve l'arbre-*Iched*.

Il a trouvé les feuilles [4 cadrats perdus]... toutes (inscrites) aux cartouches du Seigneur *v, p, s !* dans l'écriture du dieu lui-même : [**Ousermaâtrê Sétepenamon Ramsès Héqamaâtrê Méryamon**].

**30** Lors du grand festin, lorsque Memphis fut rassemblée, voyant (sa) bonté, le Roi lui a accordé plusieurs listes de récompenses. Les exemptions de taxe du temple de Ptah dans [8 cadrats perdus]... [ligne perdue]... **31** l'avant cour, les festins des fêtes de *l'Ouverture du Visage* de Sa Majesté pour le *Beau-de-visage* (= *Ptah*), des serviteurs hommes et femmes pris<sup>16</sup> pour remplir son temple, du bois de pin véritable (venu) de sa terre étrangère, destiné à sa barque [reste perdu]. [...] ... **32** Thèbes, disant :

« [6 cadrats perdus] que le grand nom de Sa Majesté demeure et perdure! [Le dieu bon], le Roi de Haute et Basse Egypte et Maître des Deux-Terres, le Maître qui [exécute les Rituels], **Ouser[maâtrê Sétepenamon**, le Fils de Rê, **Ramsès Héqamaâtrê Méryamon**]... [reste perdu] ».

**33** An ( ?)<sup>17</sup> [1 ... reste de la ligne perdu]...**34** [env.21 cadrats perdus] [**Ousermaâtrê Setepenamon**] ...chaque [...] Amon-Rê, Roi des dieux, à la fête de ce jour, les grains provenant de **35** [env.17 cadrats perdus]... maître des couronnes, **Ramsès Héqamaâtrê Méryamon** dans le Domaine d'Amon qui sont préparés dans les ateliers du Temple d'Amon-Rê, le Roi des dieux perdurant et demeurant pour toujours<sup>18</sup>.

→ Première colonne<sup>19</sup>

	1 Désignation du produit	2 Nombre par unité de mesure	3 Mesure utilisée	4 Nombre total produit	5 Total des mesures employées
<b>36a</b>	[ligne perdue]	X	X	X	X
<b>37a</b>	[ligne perdue]	X	X	X	X
<b>38a</b>	[ligne perdue]	X	X	X	X
<b>39a</b>	[Pains <i>bit</i> ] préparés <sup>20</sup>	40	par ipet <sup>21</sup>	70	1 ipet 3/4
<b>40a</b>	Pains <i>pésen</i> préparés	4	par ipet	8	2 ipet
<b>41a</b>	Pains <i>pésen</i> préparés	5	par ipet	50	2 sacs <sup>22</sup> 2 ipet
<b>42a</b>	Pains <i>pésen</i> préparés	10	par ipet	100	2 sacs 2 ipet

<sup>15</sup> Litt. : je suis le créateur qui a fait ceci et cela, qui a fait que leurs coutumes soient trouvées de tous type par mes efforts

<sup>16</sup> Dans un sens de *capture*. Il pourrait s'agir de prisonniers de guerre.

<sup>17</sup> Non attesté, doute de Kitchen dans le relevé : *KRI VI, 8*

<sup>18</sup> Ces deux lignes 34 et 35 sont problématiques. Kitchen suggère d'après l'état du texte qu'elles étaient répétées au début de la quatrième colonne du tableau *KRI VI, 8* notes 4a-a et 5b-b

<sup>19</sup> Afin de faciliter la lecture des listes qui suivent, le choix a été fait de présenter leurs différents éléments constitutifs dans un tableau reprenant l'ordonnancement tel qu'il est gravé sur le monument en y ajoutant une désignation par colonnes (en gris) quand cela est judicieux. Le détail se comprend plus aisément en suivant l'ordre suivant des colonnes : 4 -1-5-2-3. Ainsi, ligne 40 : 8 pains *pésen* ont été préparés avec 2 ipet de grain, soit 4 pains par ipet.

<sup>20</sup> Litt. *ps* « cuisant »

<sup>21</sup> : ipet/ oipé : mesure de capacité de grain représentant 4 boisseaux (hq3.t).

<sup>22</sup> h3r : soit, au Nouvel Empire, 16 héqat ou 4 ipet

<b>43a</b>	Pains <i>pésen</i> préparés	20	par ipet	200	2 sacs 2 ipet
<b>44a</b>	[ligne perdue]	x	[par ipet]	x	x
<b>45a</b>	[...]	(1)2	par ipet	6	1,5 ipet
<b>46a</b>	Pains blancs préparés	20	par ipet	40	2 ipet

[ligne 47a à 60a perdues]

<b>61a</b>	Encens [type inconnu]	25	<sup>23</sup>		
<b>62a</b>	Encens [type inconnu]	20			

[lignes 63a et 64a perdues]

→Deuxième colonne

<b>36b</b>	[Offerts à Amon-Rê, le Roi des dieux], à la fête de ce jour, an 1, 2e mois de <i>Chémou</i> , jour 23 <sup>24</sup> :
------------	---

<b>37b</b>	[Pains ...] préparés	14	par ipet	40	2 sacs, 2 ipet
------------	----------------------	----	----------	----	----------------

<b>38b</b>	[Offerts à Amon-Rê), le Roi des dieux, à la fête de ce jour, provenant de la Résidence des Millions d'années du
<b>39b</b>	Roi de Haute et Basse Egypte <b>Ousermaâtrê Sétepenamon</b> dans le Domaine d'Amon et préparés par l'atelier pur du Domaine d'Amon :

<b>40b</b>	Pains blancs [préparés]	4	[par ipet]	2000	125 sacs 1 ipet
<b>41b</b>	Pains d'offrande [préparés]	[20]	par ipet	2000	25 sacs [...]
<b>42b</b>	Pains blancs [préparés]	[10]	par ipet	100	2 ipet 1/2
<b>43b</b>	Gâteaux [préparés]	[10]	par ipet	100	2 sacs, 2 ipet

[lignes 44 à 59 perdues]

<b>60b</b>	[Offerts à Amon-Rê, le Roi des dieux à la fête de ce jour [reste perdu]
<b>61b</b>	dont le grain des greniers de la Résidence de Millions d'Années du Roi de Haute et Basse Egypte <b>Ousermaâtrê Sétepenamon</b> dans le Domaine d'Amon.

<b>62b</b>	Gâteaux <i>tékhénou</i> préparés	[...]	par ipet	2	1 sac
<b>63b</b>	Gâteaux [inconnu] préparés	[...]	[par ipet]	10	[...] ipet
<b>64b</b>	[...] [préparés]	[...]	[par ipet]	[...]	[...]

→Troisième colonne

<b>36c</b>	Gâteaux <i>sékhénet</i>	4	par ipet	5	1 ipet 1/4
<b>37c</b>	Gâteaux <i>ipédet</i>	10	par ipet	25	2 ipet 1/2
<b>38c</b>	Total des gâteaux <i>ipédet</i>	divers	42	en cours	2 sacs 2 ipet 1/4
<b>39c</b>	Encens en forme de taureau, 5	Encens en forme de canard, 5	Blocs d'encens, 2	Encens en forme d'obélisque, 1	Encens en forme de pain <i>pésen</i> , 15
<b>40c</b>	Encens de boîtes, 5 dében <sup>25</sup>	Encens de jarre <i>sen</i> , 2 dében	fruits	paniers	40 <sup>26</sup>

<b>41c</b>	Offerts à Amon-Rê, le Roi des dieux à la fête de ce jour, provenant de la Résidence de Millions d'Années
------------	--

<sup>23</sup> Les cases grisées correspondent aux six cases délimitées mais laissées vides sur le monument : KRI VI, 8

<sup>24</sup> Qui correspondrait à la fête annuelle dite « belle fête de la vallée ». G. DEMBITZ, « Les inscriptions de Ramsès IV... », op. cit, p.170, note 26.

<sup>25</sup> Peden propose « *incense from a 5 deben box ( ? )* » PEHI p.147.

<sup>26</sup> Comprendre 40 paniers de fruits ? On peut imaginer que ces données ont été réparties dans les cases vides restantes par soucis esthétique.

	du Roi de Haute et Basse Egypte et
<b>42c</b>	Seigneur des Deux Terres, <b>Ousermaâtrê Sétepenamon</b> dans le Domaine d'Amon, et ayant été préparés par l'atelier pur du Domaine d'Amon.

<b>43c</b>	Pains blancs préparés	10	par ipet	[...]	[...]
------------	-----------------------	----	----------	-------	-------

[lignes 44 à 60 perdues ]

<b>61c</b>	Les biens du roi pour son divin père [reste perdu]
<b>62c</b>	Plumes <sup>27</sup> , 260 en provenance du Trésor de Pharaon, v.p.s! [reste perdu]
<b>63c</b>	[ligne perdue]
<b>64c</b>	[ligne perdue]

→Quatrième colonne

34d	[Offerts à Amon-Rê, le Roi des dieux] à la fête de ce jour,
35d	les grains de grenier d'Amon-Rê, Roi des dieux dans le Domaine d'Amon perdurant et demeurant pour toujours. <sup>28</sup>
36d	[...] pour les offrandes sacrées, 5533
37d	[...] bières, 172, cruches, 200
38d	[...] grains, 266, 1 ipet, 200 ( ?)

39d	[...] Bétail à longues cornes	2	<sup>29</sup>
40d	[...] Bétail	2	
41d	[...] Bétail à courtes cornes	4	
42d	[...] Taureaux	4	
43d	[...] Bétail varié total	12	
44d	[...]	20[...] <sup>30</sup>	

[lignes 45d à 64d perdues].

## II- Les séquences du texte:

Le récit s'articule autour de trois grands épisodes ayant chacun pour cadre l'un des principaux sanctuaires de l'Egypte ramesside : Héliopolis et le temple de Rê, Memphis et celui de Ptah, Thèbes et le domaine d'Amon. Cette triade de divinités "historiques" est étroitement liée à l'idéologie royale depuis le début de la XIXe Dynastie qui l'a élevée au rang de triade tutélaire.

Ces épisodes mêlent le merveilleux qui sied aux circonstances aux éléments du récit afin d'accentuer leur caractère surnaturel et insister sur la nature surhumaine du roi qui a été choisi par les dieux. Ils se découpent à leur tour en plusieurs séquences qui seront étudiées l'une après l'autre.

1. Date et titulature complète du roi, lignes 1 à 3 du texte hiéroglyphique : texte en grande partie perdu mais qu'il est possible de reconstituer.
2. Panégyrique du roi, ligne 3 du texte hiéroglyphique avec diverses mentions tout au long du récit.

Premières cérémonies à Héliopolis :

3. Dans l'enceinte du temple de Rê, intervention d'Atoum et proclamation des titres royaux, lignes 4 à 13.
4. Apparition du roi qui consacre des offrandes à Atoum, lignes 13 à 17.

<sup>27</sup> *Mhwf bjk*, plumes de faucon selon Peden

<sup>28</sup> Suggestion de Kitchen, KRI VI, 8 notes 4 a-a et 5 b-b

<sup>29</sup> Les cases grisées correspondent aux six cases délimitées mais laissées vides sur le monument : KRI VI, 9

<sup>30</sup> Chiffre des dizaines. Nombre incomplet, il manque les unités dans le cadrat.

5. Le roi découvre son nom sur le feuillage de l'arbre-*Iched*, lignes 17 à 23.

6. Nouvelles offrandes dans la salle-*Mnq* du sanctuaire, joie du peuple présent. Lignes 23 à 27.

Cérémonies à Memphis :

7. Intervention de Ptah, le roi se rend à Memphis dans son sanctuaire pour y découvrir ses noms, lignes 27 à 29.

8. Festin, offrandes et exemptions de taxes accordées au temple, lignes 30 à 32.

Cérémonies à Thèbes :

9. Présentation des offrandes accordées au domaine d'Amon, lignes 33 et 34.

10. Détail sous forme de listes de ces offrandes, chaque liste étant possiblement introduite par un énoncé-titre. Lignes 35 à fin de texte.

### III- Commentaire

#### 1-Date et titulature.

**a-Date :** Le texte relevé par Legrain puis par Kitchen révèle deux dates, l'une, très lacunaire, en tout début de récit (ligne 1) et l'autre dans l'énoncé-titre de la deuxième liste d'offrandes attribuée à Amon (l.36).

Les cérémonies d'investiture se déroulent en l'an 1 du règne. Les précisions relatives à la saison et au mois ont disparu. Il est toutefois possible d'en avoir une indication grâce à deux autres sources qui mentionnent précisément la date de la mort de Ramsès III, père et prédécesseur immédiat du roi. Il s'agit du papyrus de Turin 1949-1946 v°<sup>31</sup> et d'un des nombreux ostraca découverts à Deîr el-Médinet<sup>32</sup>.

Le décès, intervenu le 15ème jour du 3ème mois de *Chémou* de l'an 32, à Thèbes, a immédiatement été rapporté aux membres de l'institution de la Tombe en ces termes :

« (...)Ce jour, le chef des Médjaiou, Montoumosé est venu dire à ceux de la Tombe : " le faucon s'est envolé au ciel, à savoir le roi Ousermaâtrê Méryamon, le Fils de Rê Ramsès Héqaiounou, et le roi Ousermaâtrê Sétepenamon, le Fils de Rê Ramsès [Héqamaâtrê] Méryamon, le souverain, s'est assis sur le trône de Rê à sa place ". L'équipe de la Tombe a passé le jour en lamentations jusqu'au crépuscule. »<sup>33</sup>.

Ramsès IV, dont on pourra remarquer qu'il est déjà désigné sous ses noms de souverain au moment de la rédaction de ce document, hérite donc du trône le 16e jour du 3e mois de *Chémou* de l'an 32 de son père défunt.

Le pays entre dans une période de deuil dont la durée traditionnelle est de soixante-dix jours pendant lesquels il est fort possible que le nouveau roi ait réglé le problème de la Conspiracy dite *du Harem* et fait rédiger, ou simplement compléter, la vaste biographie de son père contenue dans le Papyrus Harris I<sup>34</sup>. Par ailleurs, un autre ostracon de Deîr el-Médinet<sup>35</sup> mentionne, le 24e jour du 1er mois d'*Akhet* suivant, une inhumation dans la Vallée des rois. C'est probablement celle de Ramsès III disparu exactement soixante-quatorze jours avant cette date.

<sup>31</sup> KRI V, 557-558

<sup>32</sup> O.DM 30 r° 16, KRI V 553 ; 5

<sup>33</sup> Cité par P.GRANDET, *Ramsès III. Histoire d'un règne*, Paris, 1993, p.341 et par A.J PEDEN, *The Reign of Ramesses IV*. Warminster, 1994, p.14.

<sup>34</sup> Hypothèse émise par P.GRANDET, *Le Papyrus Harris I (BM 9999)*, BdE CIX/1-2, Le Caire 1994.

<sup>35</sup> O.DM 40 r° ,14-15 et KRI VI 107,2.

Le deuil pharaonique dans la société égyptienne est traditionnellement vécu comme une période incertaine où tout peut être remis en question, a fortiori après un règne aussi long. La vie publique est suspendue, les fêtes et réjouissances reportées ou annulées. Dans ce contexte, il est donc fort peu probable que les festivités décrites dans le texte de la stèle murale de Karnak aient pu se dérouler avant cette date.

Rappelons, de plus, que dans le cas de Ramsès III, l'épisode de l'arbre-*Iched* suit de six jours le couronnement du souverain qui a eu lieu plus de huit mois après son accession au trône<sup>36</sup>, les prêtres ayant attendu pour ce faire le début d'une nouvelle saison.

Il est donc tout à fait possible que Ramsès IV ait également suivi la même démarche en réduisant simplement le temps d'attente entre son avènement et son investiture auprès des dieux tutélaires.

Cette dernière remarque semble étayée par la seconde date citée dans l'énoncé-titre de la deuxième liste d'offrandes à Amon :

« *[Offerts à Amon-Rê , le Roi des dieux ] à la fête de ce jour dans l'an 1, 2e mois de Chémou, jour 23.* ». Soit presque une année après l'avènement du roi, ce qui tendrait à montrer que, d'une part, la cérémonie de l'arbre-*Iched* a pu intervenir assez tardivement dans cette première année de règne et que, d'autre part, la liste des offrandes a pu être complétée bien après ladite cérémonie.

Ce détail est d'autant plus intéressant que les offrandes présentées à ce moment-là proviennent pour partie d'une fondation royale nommée « *Résidence des Millions d'années du Roi de Haute et Basse Egypte Ousermaâtrê Sétepenamon dans le Domaine d'Amon* » qui n'est pas clairement localisée.

S'agirait-il d'une fondation royale au sein même du temple de Karnak ? Soulignons que le temple-reposoir érigé par Ramsès III à l'entrée du sanctuaire était nommé *Maison d'Ousermaâtrê Méryamon dans le Domaine d'Amon*, à moins qu'il ne soit question du propre temple funéraire du roi dont il ne reste aucun vestige, situé dans l'axe du temple d'Hatchepsout à Deîr el-Bahari ? L'emploi du terme *Résidence des Millions d'années* pourrait le laisser supposer. Si tel était le cas, la date précoce permettrait d'envisager que le bâtiment était déjà en chantier ou, tout au moins, en mesure de fournir un revenu agricole à ce moment-là.

**b-Titulature :** A l'époque ramesside l'évolution des titulatures a déjà une histoire plus que millénaire. Le moyen Empire puis la XVIII<sup>e</sup> dynastie ont considérablement enrichi les images de la phraséologie royale. Le monarque n'a plus un seul nom mais cinq, voire six qui illustrent son idéal profond, le *programme* de son règne en quelque sorte, en le rattachant à une lignée particulière dans l'optique de légitimer l'origine de son pouvoir<sup>37</sup>.

Ramsès IV n'échappe pas à cette règle, il l'utilise pour affirmer son rôle et placer son règne dans la lignée de celui de Ramsès II son illustre prédécesseur considéré comme un modèle. Sur la stèle pariétale de l'an I l'état lacunaire du texte n'a pas préservé la titulature du pharaon in extenso, mais la disposition des inscriptions et le rapprochement avec d'autres sources permettent de la reconstituer. Ainsi il est :

-l' Horus *k3 n'ht 'nh m m3't, nb hb(w)-sd mj jt=f Pth T3nn* « taureau puissant vivant de Maât, seigneur des jubilés comme son père Ptah Taténen »,  
-le Nebty *mk Km.t w'f psd(w)t (9)* « celui qui protège l'Egypte et subjugue les Neuf Arcs<sup>38</sup> »,  
-l'Horus d'Or : *Wsr rnpwt [...]* « celui qui est riche en années » vraisemblablement suivi de *wr nhwtw*, « grand de puissances/forces » et d'un élément supplémentaire en usage depuis le règne de Ménéptah et introduit par le terme *jty*, traduisible par « un souverain » qui permet d'enrichir le qualificatif

<sup>36</sup> P.GRANDET, *Ramsès III... op.cit*, p.48 et p.53

<sup>37</sup> A propos de cette évolution en général: N. GRIMAL, *Les termes de la propagande royale égyptienne de la XIX<sup>e</sup> Dynastie à la conquête d'Alexandre*, Paris, 1986.

<sup>38</sup> D.VALBELLE, *Les Neuf Arcs, l'Egyptien et les étrangers de la préhistoire à la conquête d'Alexandre*, Paris, 1990.

précédent : *jty msj ntr.w shpr T3wy* « un souverain qui fait naître les dieux et fait exister le Double-Pays »<sup>39</sup>.

le *Nsw-Bjty nb T3wy* « Roi de Haute et Basse-Egypte, Maître des Deux-Terres » *Wsr M3't R' Stp n Jmn* suivi de l'épithète *s3 R'*, « le Fils de Rê », le *prénom* royal matérialisant le lien de filiation qui l'unit au soleil: *R' ms s(w) Hq3 M3't R' Mry Jmn*. Ces derniers termes changent de manière systématique à partir de la fin de l'an 2 semblant indiquer une certaine inflexion dans l'orientation du règne ou un changement idéologique notable.

Le nom d'Horus du roi est certainement le titre le plus original puisque la présence du terme *M3't* dans un nom d'Horus de l'époque ramesside n'est attestée que pour Ramsès II ayant repris, quasiment mot pour mot celui de Thoutmosis Ier<sup>40</sup>. Pour Peden et Kitchen, il semblerait que cet emploi du concept *M3't* soit aussi à mettre en rapport avec le temps d'Amenhotep IV-Akhenaton<sup>41</sup>.

Le complément ajouté au nom d'Horus par Ramsès IV, *nb hb.w-sd mj jt=f Pth T3tnn*, remonte quant à lui à l'an 34 de Ramsès II, au moment du deuxième jubilé du roi où il l'adjoignit à sa titulature. Le parallèle entre les deux règnes est ici suggéré, il va s'imposer au fil des épithètes qui suivent.

Le nom de Nebty est également calqué sur un titre inauguré par Ramsès II : *mk Kmt w'f hswt* « qui protège l'Egypte et subjuque les pays étrangers » avec modification au niveau de la désignation de l'extérieur : terme générique (*hswt*) pour Ramsès II et image traditionnelle des neuf ennemis héritaires, les arcs (*psd(w)t 9*) pour Ramsès IV.

Le titre d'Horus d'Or suit la même logique, modifiant uniquement un qualificatif sans changer le sens général de l'expression. Ramsès II était *Wsr rnpwt '3 nht.w*<sup>42</sup>, Ramsès IV est *wsr rpwt wr nhtw*, le terme '*3, grand*' a été remplacé par son synonyme *wr*.

Le « nom d'ity » dont la présence est possible sur ce monument et qui enrichit le titre d'Horus d'or ferait référence à la fonction particulière propre à tout souverain égyptien : son rôle de relais entre le monde divin et celui des Hommes. En tant que divinité lui-même, le pharaon préside à la régénération des autres dieux et la rend possible grâce à son action conforme aux rituels (offrandes, fêtes et célébrations).

Ces quatre épithètes royales -nom d'Horus, de Nebty, d'Horus d'Or et d'Jty- établies pour le couronnement de Ramsès IV ne subiront aucune modification radicale au cours des six années attestées pour son règne. Les textes des différentes stèles et inscriptions qui constituent l'une des principales sources pour la période montrent que la titulature du monarque a été pensée et élaborée en prenant celle de Ramsès II pour référence.

Cependant, il serait un peu trop hâtif de dire que Ramsès IV s'est contenté de plagier son auguste devancier car s'il a repris certains de ses titres, on aura veillé à y intégrer de petites modifications significatives indiquant en cela qu'il se considérait bien comme l'héritier historique de Ramsès II mais également comme une personnalité à part entière promise à un destin particulier<sup>43</sup>.

## 2-Panégyrique royal

Il suit immédiatement le protocole de la stèle. Une ligne complète du texte hiéroglyphique lui est consacré (I.3) avec un complément en cours de récit (I.13).

Aux louanges traditionnelles des textes pharaoniques plus anciens, illustrées par des termes classiques comme *nfr ntr* « le dieu parfait » ou *wr nsyt* « le grand de royaute » on a ici superposé une série d'épithètes dont l'emploi s'est généralisé depuis la XIXe Dynastie.

<sup>39</sup> Mérenptah étant lui-même « un souverain grand en apparitions » puis « un souverain puissant en années et grand de prodiges »

<sup>40</sup> « Taureau puissant aimé de Maât »

<sup>41</sup> K.A. KITCHEN, « The Titularies of the Ramesside Kings as Expression of their Ideal Kingship », ASAE 71, 1987, p.131-141, PEDEN, *Ramesses IV op.cit.* p.15-16.

<sup>42</sup> KRI II, 235

<sup>43</sup> En ce qui concerne l'évolution des cartouches en l'an 2 et la curieuse forme « m3'ty » : L. CHRISTOPHE, « La stèle de l'An 3 de Ramsès IV au Ouâdi Hammâmât », BIFAO XLVIII, p.1-39.

Les qualités royales sont présentées comme issues directement de celles des dieux au moyen de leur mise en parallèle systématique. On insiste par ce moyen sur l'essence divine du pharaon. Ramsès IV, tout comme les premiers Ramsès est « agréable comme Horus sur la façade de son palais », l'allusion au faucon tutélaire de la royauté égyptienne est claire. Elle rappelle également le *Sérekh* des premiers rois contenant leur nom et montrant Horus perché sur une façade stylisée. Ce "proto-cartouche" toujours représenté à la XXe Dynastie, sert encore de cadre au nom d'Horus du pharaon.

À cette première qualité, le souverain ajoute l'intelligence, la clairvoyance propre à Thot, l'éclat et la sagesse du soleil car « il brille quand il parle et agit comme Khépri », la divinité personnifiant l'astre naissant toujours renouvelé.

C'est l'image d'un roi posé et avisé qui transparaît au travers de ces comparaisons mais il est aussi « celui au nom puissant v,s,f<sup>44</sup> à l'image du ciel », puissant (*wr*) en synonyme de grand ou opulent, les noms royaux possédant leur propre statut, comme cela est évoqué dans la surprenante épithète « seigneur des cartouches ».

Il est « celui qui soutient les Annales », c'est à dire les listes royales entérinées par les dieux. Cette action affirme la position du souverain et contribue à bâtir sa légitimité. Qui oserait la mettre en doute puisque les dieux eux-mêmes l'ont reconnue ? Cet aspect se retrouve en filigrane tout au long du texte car, si Ramsès IV possède la perspicacité de Thot, s'il est brillant et sage comme Khépri ou majestueux à l'image d'Horus, il dispose aussi de la vie éternelle comme l'un de ses pères divins, Tatenen (l.1 et 8 t.h) qui veille à lui accorder de nombreuses *fêtes-Sed*.

Outre ses qualités morales, le roi est également exceptionnel par sa prestance. À Héliopolis, il a revêtu un costume de circonstance<sup>45</sup> au cours de la cérémonie pour apparaître dans toute sa gloire « comme un jeune homme divin » (l.13). À la force de la jeunesse, il ajoute celle que lui confère son ascendance divine. Le souverain est fier d'allure, l'uræus qu'il porte au front contribue à créer la lumière qui l'entoure et à répandre autour de lui une admiration irraisonnée, le fameux terme *mrw.t* dont il convient ici de dire quelques mots.

Le mot *mrw.t* -traduit imparfaitement par « amour»- est d'un sens plus complexe car il sous entend un aspect négatif : celui de la privation de réactions. La victime de la *mrw.t* est subjuguée par celui qui la répand et se retrouve paralysée d'admiration devant lui car ce sentiment agit directement en *dérobut* son cœur-*jb*. Privé du siège des sentiments, la victime vit dans la mélancolie et son seul souhait est de se rapprocher de celui qui le garde. À l'origine, la *mrw.t* est une faculté propre au divin et, par extension, au roi. C'est elle qui permet au pharaon de « subjuguer (*w f*) les Neuf-Arcs » entre autres. Mais dès le Nouvel-Empire, cette conception est passée dans littérature amoureuse où l'amant se trouve être la victime de la femme qu'il aime<sup>46</sup>.

Dans le contexte du récit de la stèle pariétale de Karnak, l'emploi de ce concept est tout à fait classique, il s'intègre dans une tradition largement développée à la XIXe Dynastie et tend à magnifier la présence royale.

En résumé, l'ensemble du panégyrique se développe autour du thème de l'ascendance divine du roi qui se manifeste au travers de qualités surhumaines, en quelque sorte déléguées par les dieux. Cette origine justifie la légitimité du pouvoir que Ramsès IV exerce. L'éloge royal ne cesse d'ailleurs de s'étoffer et s'affiner, au fil des autres inscriptions du règne, au profit, notamment, de cet aspect de légitimité qui n'est ici, somme toute, que sous-jacent.

<sup>44</sup> La formule d'eulogie doit rappeler le nom du roi qui est ici en ellipse, c'est à dire : celui au nom puissant à savoir *ousermaâtrê....* vie, santé, force, à l'image du ciel.

<sup>45</sup> En fait une coiffure difficilement describable nommée « l'esprit est avec moi chaque jour » (*K3 m(=j) mnt*)

<sup>46</sup> Pour l'illustration de ce dernier point, voir généralement P. VERNUS, *Chants d'amour de l'Egypte antique*, Paris, 1992.

### **3-Héliopolis. Proclamation des titres royaux.**

« Elle est advenue, l'inscription de son nom dans leur temple » (l.3-4). Sans qu'il y ait de rupture notable, le récit proprement dit de la découverte des noms commence par une localisation géographique précise du lieu où elle va se dérouler. Nous sommes à Héliopolis, dans l'enceinte du grand temple de Rê « près de la Grande Maison et de la Salle basse de Rê dans le Domaine de Iousaâs ».

La Grande Maison (*Hw.t- '3.t*), désigne indistinctement un temple ou un palais<sup>47</sup> qui serait ici installé dans l'enceinte du sanctuaire comme la « salle basse de Rê » (*dw3.t*), dont la désignation évoque un lieu reclus sis lui-aussi dans une zone nommée « région du siège de Iousaâs »<sup>48</sup>. Il est difficile de savoir à quels lieux précis ces noms correspondent aujourd'hui sur le site archéologique, dans la mesure où les vestiges du temple de Rê à Héliopolis ont quasiment tous disparu<sup>49</sup> mais le détail des indications permet de donner au récit plus d'assise et d'intégrer l'action des dieux dans un cadre physique.

Il en va de même pour les deux autres noms qui complètent la localisation, « La Résidence du Grand »<sup>50</sup> d'où viennent les réjouissances et le grand festin cité par le texte et le corridor dit « du lieu des Serpents-gardiens » probablement en raison de son ornementation reprenant les thèmes des serpents propres à la cosmogonie Héliopolitaine<sup>51</sup>.

Dans une vaste salle à proximité, les dieux se sont réunis autour de Thot, de l'Ennéade et d'une troisième assemblée désignée comme « Tribunal de la province d'Héliopolis ». Dans cette première partie du texte il apparaît clairement que les faits se déroulent autour des seules divinités agissant dans leur sanctuaire pour préparer une déclaration officielle introduite par Atoum, représenté sur le cintre de l'inscription.

Il s'adresse à la fois à Thot environné des dieux d'Hermopolis et aux « Grands, les seigneurs de l'endroit ». Il leur ordonne de témoigner de l'événement auquel ils ont assisté, c'est-à-dire de l'apparition des noms écrits, de décider des titres royaux que le nouveau roi portera et, enfin, de les proclamer « pour que le peuple en soit informé et que le ciel, la terre et la *Dw3.t* connaissent la gloire de ces noms ». Les dieux sont autant présents pour entériner la décision du créateur que pour y participer et la communiquer aux hommes.

C'est d'ailleurs ce qu'ils confirment à leur tour en disant qu'ils sont dépositaires des noms qu'on va bientôt connaître comme de ceux de tous les souverains précédents, protecteurs attentifs des trois principales ennées du pays que les ramessides ont de longue date vénérées comme un ensemble<sup>52</sup>. Ramsès IV donc est confirmé dans ses droits car il est celui du Jond et de l'Abeille, « gouverneur des Deux-Terres, seigneur de la royauté... ».

Le texte hiéroglyphique n'a malheureusement pas conservé le détail de la suite de la scène mais il suggère que c'est à cette occasion que les cartouches sont officiellement enregistrés et placés sous la protection divine parmi ceux des illustres prédécesseurs dont il sera question un peu plus loin dans le récit.

Le déroulé enchaîne sur l'apparition, durant la nuit (« Rê traversant le ciel avec la barque de nuit », (l.9) d'un personnage dont on ignore la nature<sup>53</sup> et qui se rend dans le sanctuaire silencieux auprès des divinités. Il apporte « ce qui s'est présenté alors comme un message ». Il s'agit certainement ici d'un rituel particulier mettant en scène un intervenant extérieur au temple ou faisant partie de ses servants

<sup>47</sup> URK I, 102, 4 ; URK IV, 607, 4

<sup>48</sup> Personnification de la main d'Atoum.

<sup>49</sup> Ce point n'est pas abordé par W.HELCK, ZÄS 82. En ce qui concerne la localisation possible du temple de Iousaas : S. QUIRKE, Le culte de Rê, Paris, 2004, p.129

<sup>50</sup> Traduction du terme *Hw.t-sr* dans PEHI p 134: « the Mansion of the Great One ».

<sup>51</sup> Le serpent-démon '3pp ou encore le serpent *Mhn* sur lequel chemine la barque solaire.

<sup>52</sup> Phénomène illustré par le Papyrus Leyde I 350 étudié par A.H. GARDINER, « Hymns to Amon from a Leiden Papyrus », ZÄS 42, p.12-42.

<sup>53</sup> Nommé *D*'y dans le texte

*humains* qui permet l'articulation du texte qui passe de l'assemblée des dieux à celle du public. Les divinités s'expriment à nouveau en demandant aux hommes de veiller au respect des ancêtres et des dieux. La conclusion de leur intervention est proclamée à la suite de cette exhortation avec la confirmation de l'inscription des noms du roi sur les feuilles/fruits de l'arbre *Iched* du temple.

La scène de la proclamation des noms n'a pas été improvisée, même si le texte qui mêle subtilement le réel au merveilleux pourrait laisser croire une certaine spontanéité. Elle s'est déroulée selon un plan préétabli, une sorte de scénario de pièce de théâtre que les prêtres du temple, masqués et parés des attributs divins ont pu jouer. Rappelons que les nombreuses autres cérémonies qui ont lieu dans le cadre du couronnement (purifications ou imposition des couronnes) sont représentées de la sorte, dieux et hommes semblent se confondre dans la scénographie.

#### **4-L'apparition du roi.**

Elle intervient le lendemain de la réunion de l'assemblée divine, la nuit ayant vu l'arrivée d'un messager et la proclamation des titres royaux, probablement le matin si on se réfère au cérémonial qui eut lieu pour Ramsès III à Karnak<sup>54</sup>

Ramsès IV arrive devant le temple ou à proximité immédiate à bord d'un char, il éblouit l'assistance par sa prestance et ordonne la préparation d'offrandes destinées à l'Ennéade consistant « en tas d'argent et d'or » mais aussi en bétail. Le texte marque leur profusion « ainsi que tout ce qui est dû, trop pour être mesuré. » (l.15) pour mieux montrer la dévotion du roi et la grandeur de ses actes. L'assemblée divine est satisfaite puisqu' « Atoum l'a (=le roi) récompensé ».

Cette apparition théâtrale sert, évidemment, l'ensemble de la geste royale. Ainsi légitimement accueilli auprès des dieux et reconnu par eux, le roi peut-il faire preuve de prodigalité en suivant, en cela, la tradition de ses prédécesseurs.

#### **5-La découverte des noms.**

Le souverain entre alors dans l'enceinte du temple et découvre l'arbre *Iched*. Sur ses feuilles<sup>55</sup>, il peut lire les noms qui lui ont été attribués<sup>56</sup> : *Wsr-M3 t-R' Stp-n-Jmn R'-ms-sw Hq3-M3 t-R' Mry -Jmn*. Au moyen de la description de la ciselure des cartouches sur les feuilles, le texte accentue encore le merveilleux qui entoure le prodige. Le feuillage dont la couleur se rapproche de celle de l'or a été gravé en creux, comme si c'était « l'œuvre du dieu ». Outre les titres royaux, l'Ennéade a elle-même élaboré les noms de Ramsès dont le caractère sacré et incontestable devient de plus en plus évident. Ne dit-on pas d'eux, (l. 27(« que Thot, lui-même (les) avait créés pendant que Rê demeurait à son côté » ?

Dans sa quête, le pharaon n'est pas seul, un certain nombre de personnes l'accompagnent. Le récit subsistant n'apporte aucun détail les concernant, mis à part le fait qu'elles ont également assisté à la découverte et en ont répandu la nouvelle. Cette scène se déroulant à l'intérieur du temple, il s'agit de prêtres qui auraient escorté le souverain jusqu'au pied de l'arbre. Ce qui semble d'ailleurs en partie confirmé par les indications, malheureusement incomplètes, des lignes 20 et 21.

Il semble que, peu après l'enregistrement des noms, une grande stupéfaction ait frappé les prêtres chargés de comparer le prodige avec ceux des temps passés. En se référant aux « annales », ces archives séculaires soigneusement conservées dans la Maison de Vie du temple, ils se sont rendu compte que de tels événements ne s'étaient jamais déroulés de la sorte : « (ils ont vu que) ceci n'était jamais arrivé auparavant comme s'est advenu pour Sa Majesté (...) ».

Malgré l'état fragmentaire de ce passage, c'est bien de l'établissement des noms du roi dont il s'agit ici.

<sup>54</sup> P. GRANDET, *Ramsès III*, op.cit. p. 49.

<sup>55</sup> Ou ses fruits ovoïdes

<sup>56</sup> En réalité, *confirmés* par la divinité puisque l'on sait que Ramsès IV disposait déjà ses noms au moment de la mort de son père (O.DM 39 r° 16, KRI 553, 5)

Ce qui signifie qu'en plus de ses qualités divines, qui font de lui une personne sacrée, Ramsès IV semble être promis dès son couronnement à un destin exceptionnel.

## 6-Nouvelles offrandes dans le sanctuaire.

Pourvu de ses noms, le roi se rend dans une nouvelle salle nommée *Mnq*, située à l'intérieur du sanctuaire. Le texte, très mutilé, donne un début de description des lieux. La pièce est agrémentée de quatre piliers, Ramsès y est venu consacrer des offrandes provenant d'un endroit lui-même inconnu.

Rangées dans deux types de paniers difficilement identifiables, respectivement désignés sous les noms de *htp* et *b ht* elles sont, semble-t-il, distribuées au peuple présent au sein même du sanctuaire, c'est-à-dire dans les premières cours accessibles aux profanes : « ainsi que du pain destiné à l'armée » (1.25). L'armée est encore mentionnée ligne suivante où il est question d'un inspecteur qui se présente pour « l'approvisionnement de l'armée ». Doit on comprendre qu'une partie des offrandes consacrées était ensuite rituellement redistribuée aux troupes royales, ou bien est-ce un geste particulier de Ramsès IV qui a souhaité les honorer ? Le reste du texte ne livre pas plus d'informations.

Alors que s'achève le récit de la cérémonie à Héliopolis qui fait appel à l'image du roi pieux et généreux, accordant une profusion d'offrandes, une pensée du dieu Ptah *en direct* de Memphis<sup>57</sup>, sert à la fois de transition et d'introduction à l'autre volet du récit : la visite royale dans la capitale des premiers rois d'Egypte.

Ce procédé donne l'impression d'un enchaînement logique des événements suivant un ordre précis, admirablement illustré par un passage du Papyrus de Leyde : « Quand un message divin est envoyé du ciel, il est entendu à Héliopolis, il est répété à Memphis au Beau-de-visage, on le rédige en écriture de Thot (et on l'envoie à) Amon qui possède leurs biens. »

## 7-Memphis. Confirmation des noms.

« Je suis celui qui a tout créé et fait les coutumes diverses ». C'est ainsi que Ptah introduit cette nouvelle partie en affirmant son rôle de créateur. Le roi, en tant que fils du dieu s'est rendu dans son sanctuaire afin de l'honorer, à une date qui n'a malheureusement pas été conservée mais qu'il est possible de placer dans la suite immédiate des cérémonies Héliopolitaines, à quelques jours d'intervalle. On peut imaginer toute l'intendance pérégrine que cette suite de cérémonies dans les lieux emblématiques de la tradition pharaonique à impliquée, avec son organisation et la mobilisation d'un personnel nombreux ainsi que de notables.

Ramsès arrivé à Memphis s'est installé dans « la maison du Domaine d'Ousermaâtrê Sétepenamon-qui-entend-les-prières », sise à l'intérieur ou à proximité du sanctuaire de Ptah. La désignation de ce lieu soulève une interrogation. S'agit-il d'une fondation propre à Ramsès IV érigée dès son avènement en prévision de sa visite d'intronisation ou d'un bâtiment plus ancien ? S'il peut s'y installer cela implique des travaux terminés<sup>58</sup>. On peut aussi envisager qu'il ait rebaptisé une fondation plus ancienne à la suite de simples travaux de restauration ou de réaménagement.

Ramsès III avait fait éléver deux constructions sur le site nommées respectivement *Château de Ramsès Héqaïounou dans le Domaine de Ptah* consistant en un temple funéraire et *Maison de Ramsès Héqaïounou dans le Domaine de Ptah* (avec une différence de désignation entre les termes *hwt* et *pr*). Son fils aurait fort bien pu modifier le nom d'un de ces bâtiments.

Par ailleurs, la formule qui qualifie le domaine de Ramsès IV « qui écoute les prières » peut, quant à elle, donner quelques précisions sur la destination et l'emplacement de cette fondation.

<sup>57</sup> Cette simultanéité est montrée par la ligne 27: « Et tandis que les dieux d'Héliopolis faisaient ceci, Ptah pensait ainsi:... »

<sup>58</sup> S'il a existé, il n'en reste rien aujourd'hui. En ce qui concerne les témoignages possibles de l'oeuvre de Ramsès IV à Memphis, L. CHRISTOPHE, « Quatre enquêtes Ramessides », BIE 37, 1956, p.5-37.

À partir du Nouvel-Empire, certains monuments religieux quittent le temple pour être installés hors de son enceinte, dans un endroit accessible aux profanes. Ces constructions (stèles, chapelles ou statues) sont destinées à recueillir la ferveur populaire. Le pharaon dans son rôle de médiateur fait l'objet d'un culte particulier et, dans le cas présent, il est possible que cette désignation indique une localisation à proximité du lieu saint<sup>59</sup>.

Le texte ne permet pas d'en savoir davantage de même qu'il donne relativement peu de détails sur la cérémonie memphite proprement dite se contentant d'un résumé relatant ses principales phases.

Avant d'aller à la recherche de l'arbre *Iched*, le roi a certainement dû servir la divinité dans le saint des saints de son temple en purifiant sa statue et en lui consacrant les offrandes rituelles.

L'idée est illustrée par un passage du texte, ligne 28, qui mentionne que « Sa Majesté est apparue, faisant tout ce qui était agréable à son divin père Ptah-qui-est-au-sud-de-son-mur, Seigneur d'Ankhtaouy ». Et pour satisfaire le dieu, il le sert et l'honore directement.

Comme précédemment à Héliopolis, Ramsès IV découvre sur le feuillage de l'arbre la confirmation de ses deux noms de couronnement « dans l'écriture du dieu (=Ptah) lui-même »<sup>60</sup>. A ce stade du récit, les noms royaux ont donc été officiellement entérinés par deux des trois principaux sanctuaires du pays et, comme à Héliopolis, la venue du roi s'accompagne de réjouissances à propos desquelles le texte apporte quelques précisions.

## 8-Les réjouissances.

Au cours du festin qui rassemble les habitants de la ville, le roi accorde au temple d'importantes récompenses parmi lesquelles figurent du bois de pin destiné à la barque sacrée du dieu et du personnel composé d'hommes et de femmes, apparemment issus d'un butin<sup>61</sup>.

L'emploi de ce type de terme apparenté au vocabulaire guerrier est assez étonnant dans ce contexte et mérite d'être souligné.

Les documents que le règne de Ramsès IV a livrés, en plus du corpus des stèles royales, ne permettent pas de savoir de façon incontestable si le pharaon eut, à un moment ou à un autre de son court règne, à mener une campagne militaire<sup>62</sup>. La mention de ces personnes pourrait alors constituer une présomption. Rappelons pour mémoire que le sud de la vallée du Nil est fréquemment visité par des pillards libyens depuis la fin du règne de Ramsès III, un indice qui laisserait entendre qu'il fut contraint dans les tout premiers mois d'exercice personnel du pouvoir ou, peut-être, peu avant la mort de son père, de livrer bataille contre un ennemi qui nous est inconnu.

En plus du personnel, le récit indique que le roi accorda, à l'occasion des festivités, des exemptions de taxes au temple. Ce geste, très symbolique, fait appel à une réalité remontant à l'Ancien-Empire. A cette époque, une main d'œuvre importante était fréquemment mobilisée sur les grands chantiers royaux, tout égyptien pouvait donc être réquisitionné pour une durée de temps généralement limitée à la période de l'inondation.

Les temples eux-mêmes, en tant que domaines fonciers, devaient fournir du personnel tout en acquittant une série de taxes. Cependant, au fil de l'évolution de l'histoire égyptienne, certaines catégories de population ont pu peu à peu s'affranchir de ces tâches, les scribes puis les gens travaillant pour les temples, entre autres.

<sup>59</sup> Elle est en tout cas à mettre en rapport avec une fondation de Ramsès II à Karnak, nommée « temple de Ramsès Méryamon qui-écoute-les-prières » sur une statue-cube du grand-prêtre Bakenkhonsou, actuellement conservé au Caire.

<sup>60</sup> Sur la relation entre Ptah et l'arbre-iched : E. SANDMAN-HOLMBERG: *The God Ptah*, Lund, 1946, p. 54-55.

<sup>61</sup> Littéralement: *m h3qt* : dans le butin ou en tant que butin. Peden utilise le mot « slaves »

<sup>62</sup> Il existe plusieurs fragments d'une stèle en hiéroglyphe extrêmement endommagée découverts à Amara, en Nubie, dans les années 1930 qui relatent un affrontement qui aurait pu intervenir pendant le règne de Ramsès IV. Malheureusement les preuves concrètes manquent pour s'en assurer, l'hypothèse étant bâtie sur l'emploi d'un mot d'origine sémitique désignant un chariot dont on trouve un exemple sur ce fragment et sur la grande stèle de l'an 3 au Ouâdi-Hammâmat. Ce document recensé dans KRI VI 63-64 a été étudié par Fairman dans JEA 25, 1939 p.143. On en trouve également mention dans PEHI p.69-72 et dans PEDEN, *Ramesses IV*, op.cit., p.23 et texte p.82.

À la XXe Dynastie, l'ère des grands travaux est révolue, malgré la considérable réalisation du temple des Millions d'années de Ramsès III, et tous les chantiers sont depuis longtemps confiés à des artisans qualifiés et spécialisés. Les principaux sanctuaires du pays ont, par ailleurs, pris une telle envergure, à la fois économique et politique, qu'il n'est plus possible d'exiger d'eux le règlement de taxes<sup>63</sup>. Le geste de Ramsès IV est à considérer comme une preuve symbolique de la générosité et de la magnanimité royale.

Le roi tient peut-être simplement à rappeler qu'en tant que souverain, la règle lui permet toujours de demander à chacun une participation aux projets qu'il compte lancer, même si l'usage l'a oublié. Le texte, très endommagé à la suite de la relation des réjouissances qui marquent la fin de la cérémonie (nommée « Ouverture du visage »), passe rapidement au détail des offrandes accordées au temple d'Amon à Thèbes.

La fin de la ligne 31 perdue, la suivante incomplète n'ayant conservé que quelques mots (les titres royaux), on peut imaginer que, comme précédemment, ce passage ait servi de transition d'une partie du récit à l'autre, peut-être introduit par une intervention divine, en l'occurrence celle d'Amon.

## **9-Thèbes. Présentation des listes d'offrandes au Domaine d'Amon.**

On ignore en effet ce qui entoure l'arrivée du roi à Thèbes. La ligne 32 le qualifie de « Maître [qui exécute les rituels] » (*jr ht*)<sup>64</sup> formule ancienne et traditionnelle datant du Moyen-Empire (on la trouve sur les piliers de la Chapelle Blanche de Sésostris Ier à Karnak). Elle est employée ici pour la première fois. Le protocole de la stèle n'a pas mentionné cette épithète, pas plus que les précédents épisodes durant lesquels le roi semble s'être contenté de recevoir des preuves de son intronisation et d'accorder des dons. À Karnak, il est possible qu'il ait joué un rôle plus prépondérant dans le rituel.

On notera l'importante lacune entre la fin de la ligne 32 et le milieu de la ligne 34. Or, c'est dans cette portion du récit que devait se tenir la description du rituel de la confirmation des noms à Karnak. En effet l'épisode local de l'arbre-*Iched* a ici totalement disparu alors qu'il est bien représenté en illustration de la stèle en mettant aussi en scène la triade amonienne.

Kitchen suggère de commencer la ligne 33 par le signe *rnpt* du fait de la subsistance d'un signe long et arrondi très endommagé. Si la ligne commence bien par ce terme, il faut donc s'attendre à une autre séquence du récit introduit par une date, auquel cas la mention de l'arbre-*Iched* aurait peu de chance d'être possible en fin de ligne 32 faute d'espace disponible.

Fin de la ligne 34, une dotation en grain entreposés dans les greniers et ateliers du temple est annoncée. Cette donnée dont le texte n'a pas conservé le volume chiffré sert d'introduction au détail qui est soigneusement reporté par la suite dans une série de colonnes sur laquelle nous allons revenir.

## **10-Le détail des offrandes.**

La liste des dons se déroule donc sur un tableau doté de quatre colonnes qui se suivent de façon à former un ensemble équilibré et esthétique afin d'occuper l'espace disponible dans la moitié inférieure de l'inscription. On remarque toutefois que parmi les cases qui ont subsisté certaines ont été laissées vides (1.61-62 première liste et 1.39 à 44, quatrième liste) : elles correspondent à des marchandises particulières dénombrées différemment (encens et têtes de bétail).

L'inventaire ne semble pas, de prime abord, répondre à une logique comptable de classement général - puisque l'on retrouve divers pains, gâteaux et mesures d'encens répartis sur l'ensemble du tableau - mais plutôt à une présentation, à la fois englobante et précise, de la diversité des offrandes par lieux de provenance.

Elle est reprise ci-dessous, sous forme de tableau synoptique.

<sup>63</sup> Le papyrus Wilbour, grand texte fiscal listant les revenus des grands temples du pays établi sous Ramsès V et qui confirme l'œuvre de son prédécesseur, illustre cette puissance économique. A.H. GARDINER, *The Wilbour Papyrus*, 2 vol. Oxford, 1948.

<sup>64</sup> Envisagé dans PEHI p.141 et KRI VI, 3-9 d'après le début du cadrat.

Colonne	1	2			3	4
Occasion	« la fête de ce jour » (intronisation et/ou Belle fête de la Vallée). Indication donnée hors tableau, ligne 34	a/ « la fête de ce jour » An 1, Chémou-2, jour 23 (l.36)	b/ non précisée	c/ non précisée	non précisée	non précisée. Possiblement « la fête de ce jour » (Kitchen)
Provenance des offrandes	provenance du grain inconnue mais préparation et confection dans les ateliers du temple	non précisée	« Résidence des Millions d'années de Ramsès IV dans le Domaine d'Amon » préparation dans <u>l'atelier pur</u> (l.38-39)	« Résidence des Millions d'années de Ramsès IV dans le Domaine d'Amon », <u>les greniers</u> (l.60-61)	non précisée	non précisée. Possiblement des greniers du Domaine d'Amon
Produits listés et clairement lisibles	Pains Encens	Pains	Pains Gâteaux	(Grains ayant servi à confectionner des...) Gâteaux	Pains Encens Gâteaux Plumes Fruits	Bière Grains bétail

La première colonne est largement perdue. Ne restent que des indications détaillées concernant différents types de pains et de pièces d'encens. On peut toutefois supposer qu'elle débutait l.36 par un énoncé-titre évoquant la fête spécifique « d'écrire le nom royal » qui marquait le début des réjouissances autour de l'intronisation<sup>65</sup>.

Pas moins de 474 pains sont comptabilisés sur le seul tiers encore conservé de la liste. On peut estimer que leur nombre initial était beaucoup plus conséquent, en particulier parce que toute la liste des « pains blancs » a été perdue. Les pains *psn* représentent ici la majorité dans leur catégorie bien qu'ils ne fassent pas l'objet d'une seule entrée. Au contraire, entre les lignes 39 et 44 on a minutieusement détaillé le nombre d'unités produites à partir de telle ou telle mesure de grain, comme si chacune provenait de lieux différents alors que le texte suggère qu'elles appartenaient toutes aux magasins du temple. Ce « délayage » de l'information est peut-être lié à une volonté d'occuper plus d'espace sur le monument afin de lui donner davantage de consistance et renforcer l'impression d'opulence.

La deuxième colonne présente trois informations distinctes : une date précise durant laquelle on a consacré un ensemble de 40 pains puis plus de 4000 autres avec un nombre important de gâteaux provenant de deux lieux : « l'atelier pur » et « les greniers » d'une fondation propre à Ramsès IV « dans le domaine d'Amon ». Cette indication, on l'a suggéré plus haut (cf. *supra* : 1- date et titulature), est problématique car elle peut correspondre au traditionnel « temple des Millions d'années » du roi ou à un bâtiment spécifique fondé dans l'enceinte du temple de Karnak.

Les différents projets de temples funéraires connus pour Ramsès IV ne semblent jamais avoir dépassé le stade des fondations du fait de son règne court<sup>66</sup>. En revanche, la date du 23 Chémou-2 de l'an 1 suivant de près d'un an de la mort de Ramsès III, on peut supposer le délai suffisant pour éléver ou se réapproprier un nouveau bâtiment (chapelle, reposoir de barque ?) auquel seraient associés un atelier et des réserves de grains, au sein même du domaine d'Amon. On y ferait référence ici afin de lier plus étroitement encore le règne au sanctuaire et à la légitimité que le culte d'Amon confère aux souverains.

Le début de la troisième colonne se comprend comme le prolongement de la précédente : on continue à y lister des gâteaux avant d'en faire le total, de présenter ensuite les mesures d'encens et pas moins de 40 paniers de fruits (l.36 à 41). Ces dernières informations ont été réparties dans les différentes

<sup>65</sup> G.DEMBITZ, « Les inscriptions de Ramsès IV... », *op. cit.*, p.170

<sup>66</sup> Au moins trois sites sont connus : PEDEN, *Ramesses IV*, *op.cit.* p.49

cases encore disponibles afin d'occuper le plus possible l'espace et de renforcer la cohérence visuelle du texte.

Une nouvelle section débute au milieu du tableau introduite par le même énoncé-titre qu'au précédent mentionnant (le même ?) atelier pur (1.42). On y retrouve une ligne de pains avant une grande lacune (environ 15 entrées) qui devait présenter des offrandes similaires.

La ligne 61 suggère les derniers mots d'introduction d'un nouvel inventaire de biens divers qui débute par le détail d'un lot de 260 plumes provenant du « Trésor de Pharaon ». Pour Peden, qui lit le mot *mhw.t bjk*, il s'agirait de plumes de faucon, dotation pour le moins originale dont l'usage reste obscur. Ce sont habituellement des plumes d'autruches originaires de Nubie, un produit luxueux, qui sont destinées aux grands éventails de processions.

On peut raisonnablement envisager avec Kitchen que la quatrième colonne commençait par un intitulé. Il propose la duplication de celui de la colonne 2. Ce titre introduirait le chiffre conséquent de 5533 (pièces ?) « pour les offrandes sacrées » (1.36) qui traduit visiblement le total général des denrées alimentaires en pains et de gâteaux divers offertes au temple.

Viennent ensuite les (jarres?) de bières (172), les cruches (200), probablement considérées ici comme pièces de service ainsi qu'une nouvelle mesure de grains. La position de cette dernière information dans le tableau, en lien logique avec les deux précédentes, suggère qu'il s'agit de l'ingrédient principal pour la fabrication de la bière susmentionnée.

Les quatre lignes suivantes sont consacrées au bétail avec la distinction traditionnelle qui est faite entre les courtes et longues cornes (ovins/caprins et bovins). L'addition des unités est confirmée par le résultat donné par la ligne 45.

À la suite de ces animaux, on peut imaginer un certain nombre de volatiles, voire de poissons : le chiffre solitaire suivant (20) pourrait correspondre à la première entrée de cette catégorie.

Il manque quasiment 20 lignes dans la quatrième colonne. On ne fait pas mention, par exemple, de bois ou de métaux précieux mesurés en dében, ni de gemmes comme le lapis-lazuli alors que leur présence symbolise parfaitement la munificence royale<sup>67</sup>. Point de personnel non plus, bien que le passage du texte (1.31) relatif aux cérémonies de Memphis indique que des personnes ont été attachées au service de Ptah dans son sanctuaire. Ce fut peut-être également le cas à Karnak, ne serait-ce que ponctuellement, à l'occasion de la « belle fête de la vallée » qui s'est possiblement déroulée au même moment.

### **En guise de synthèse**

Les dommages que l'inscription a subis, en particulier dans cette section d'inventaire de son texte, rendent difficiles des investigations plus poussées au sujet de la dotation, dans son ensemble comme dans son détail.

Dans la même *cour de la cachette* figure un autre relief attribué à Ramsès IV, gravé postérieurement à l'inscription de l'an 1, à côté de la stèle nord de Ramsès III. Très endommagé, il représente une scène d'attribution de matériel cultuel à Amon (étendards, coffres, vases)<sup>68</sup>. Aucun autre document archéologique découvert sur le site<sup>69</sup>, du VIIe pylône ou ailleurs, ne vient éclairer l'inventaire de l'an 1 et, de façon plus globale, l'ensemble de cet épisode relatif à l'intronisation.

On peut toutefois faire quelques remarques. L'inscription a été placée dans un espace stratégique du temple en terme de visibilité, le long d'une voie processionnelle accessible au public que Ramsès IV a veillé à émailler de bandeaux de textes proclamant ses noms, au milieu d'autres scènes datant de ses prédécesseurs, afin de mieux intégrer son propre règne à ce continuum et de le faire savoir.

<sup>67</sup> Pour un aperçu des offrandes diverses traditionnellement versées aux temples au Nouvel empire, l'exemple de la stèle de Buto (Thoutmosis III) est intéressant : M. DESSOUDEIX, *Lettres égyptiennes II*, Arles, 2012, p.308-324

<sup>68</sup> G.DEMBITZ, « Les inscriptions de Ramsès IV... » *op.cit.*, p.172.

<sup>69</sup> Malgré les nombreuses inscriptions consistant surtout en textes-décor de soubassement et cartouches ajoutés ou usurpés/modifiés dans la zone des pylônes VIII à X.

Par ailleurs, si l'iconographie de la stèle n'est pas en elle-même originale<sup>70</sup>, elle a la particularité de représenter l'arbre-*Iched* ainsi qu'une importante liste d'offrandes très détaillée dans une zone du sanctuaire où on ne lui connaît aucun équivalent : un véritable manifeste de prise officielle de fonction.

Du point de vue du récit en lui-même, on voit qu'un grand soin a été porté à la mise en relation des trois grands dieux tutélaires de la royauté, Atoum-Rê, Ptah et Amon, qui ont tous les trois validé, en leurs temples et villes respectifs, les noms du souverain, sésame suprême et incontestable.

On peut supposer que Ramsès IV avait pris soin de faire graver deux textes similaires ou approchant disposés à Héliopolis et Memphis, peut-être également dotés de listes d'offrandes spécifiques témoignant de sa générosité et de sa reconnaissance dans ces lieux.

La piété du roi est d'ailleurs une constante revendiquée durant son court règne comme en atteste un autre grand texte, la stèle d'Abydos de l'an 4, dédiée à Osiris et à diverses divinités<sup>71</sup>. Cette constante accompagne son obsession à témoigner de sa légitimité, volonté qui trouvera son point d'orgue dans l'adjonction au cours de l'an 2 de l'épithète « *m3 ty* » à son nom.

---

<sup>70</sup> Cette scène est également reprise à Méridinet Habou (pylône 1, môle nord, face est), THE EPIGRAPHIC SURVEY, *Méridinet Habou II*, plates 55-130, Later Historical Records of Ramses III, OIP 9, 1932, pl.119 (B)

<sup>71</sup> Le Caire JE 48831, PM V, p.73, KRI VI, 20-25, PEHI p.159-174.